



**Dafflon Hubert, Schoenenweid André**

Fortune de l'Etat – situation des fonds et des provisions – mise à disposition de cette fortune pour les mesures urgentes et le plan de relance économique à terme à la suite de la pandémie de COVID-19

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 08.06.20

DFIN

**Dépôt**

La pandémie de Coronavirus avec ses effets négatifs sur le fonctionnement des institutions publiques telles que l'Hôpital fribourgeois (HFR) et les EMS, suivie par une crise économique sans précédent, démontre toute l'importance de la situation financière actuelle saine de l'Etat de Fribourg.

En ces temps de difficultés économiques, l'Etat a un rôle prépondérant à jouer pour soutenir toutes les personnes et les entreprises en grandes difficultés financières, il en va de la sauvegarde de nombreux emplois.

C'est une chance pour le canton de Fribourg de posséder une fortune pouvant être utilisée durant ces temps de crise. Celle-ci doit permettre à l'Etat de jouer un rôle essentiel et de premier rang dans la mise en place des mesures d'urgence. Ces premières mesures devront être suivies par un plan de relance économique ambitieux afin de retrouver une stabilité sociale et économique dans le canton de Fribourg.

La fortune de l'Etat est composée de différents fonds et provisions déjà affectés à des projets définis. Une partie de la fortune n'est pas affectée, une utilisation pour lutter contre cette crise semble opportune et judicieuse.

Cette situation de crise va obliger l'Etat de Fribourg à assumer de nouvelles charges financières importantes et inhérentes à cette situation extraordinaire qui risque de durer en fonction de la rapidité de la reprise économique en Suisse et dans le monde.

Nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quelle est l'estimation du Conseil d'Etat quant au coût global (frais supplémentaires inhérents à la crise, soutiens à l'économie et pertes fiscales) de cette pandémie suivie d'une crise économique sans précédent pour les finances de l'Etat ?
2. Quelle est la fortune globale de l'Etat et quels sont les fonds et provisions constitués par cette fortune et leur utilisation ?
3. A ce jour, quelle est la fortune non affectée pouvant être utilisée dans le cadre des mesures urgentes et pour un plan de relance économique et social ?
4. Le Conseil d'Etat pense-t-il vouloir utiliser tout ou partie des fonds et des provisions déjà affectés afin de lutter au mieux contre la crise actuelle ?
5. Le Conseil d'Etat peut-il nous présenter l'usage des fonds et des provisions lors des 3 dernières années ?

—